Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_12-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A la majorité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2026
Et
Publication ou notification du : 13/03/2026

L'an 2026, le 10 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, PANNETIER Valérie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBLANC Morgane à Mme PANNETIER Valérie
Absent(s) : M. MOREL Henri

A été nommé(e) secrétaire : M. BORDIER Antoine

03/2026-12 – Vote des taux locaux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle rappelle les taux appliqués pour 2025.

Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 5 % pour cette nouvelle année 2026.

BON A SAVOIR :

- De 1995 à 2001 : il n'y a pas eu d'augmentation des impôts locaux
- En 2002 : les impôts ont augmenté de 14 %
- Puis de 2003 à 2005 : aucune augmentation
- En 2006 : les impôts ont augmenté de 13 %
- En 2009 : les impôts ont augmenté de 4.96 %
- En 2012 : les impôts ont augmenté de 5% pour la TH et TFB.
- Depuis 2013 : pas d'augmentation

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_12-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 pour, 0 contre, 1 abstention :

- **DÉCIDE d'augmenter les taux communaux de 5 % pour l'année 2026 comme suit :**
  - **TFB : 39.62 %**
  - **TFNB : 44.30 %**
  - **TH : 16.74 %**
- **CHARGE Madame le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
M. BORDIER Antoine